

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **DIX AVRIL** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le vingt neuf mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents :

Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Davy COATEVAL, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés :

Mme Isabelle DAGAND a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.

Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Laurence GODENIR

Mme Delphine FALQUET a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.

Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.

Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET.

M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO

M. Hugo CHAVANNE, absent.

M. Pierre DEMAISON, absent et excusé

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

Le projet de budget annexe eau 2024 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	332 766.75€	332 766.75€
Section d'investissement	1 255 410.81€	1 255 410.81€
TOTAL	1 588 177.56€	1 588 177.56€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2024,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2024

VU le projet de budget annexe Eau 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE**A l'unanimité – 25 voix pour****APPROUVE** le budget annexe Eau pour l'exercice 2024 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	332 766.75€	332 766.75€
Section d'investissement	1 255 410.81€	1 255 410.81€
TOTAL	1 588 177.56€	1 588 177.56€

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de
l'Etat le :

Publié le